



Si vous venez pour la première fois...

Si vous venez pour la première fois, vous êtes notre invité.

Dès la deuxième sortie, nous vous demandons d'adhérer afin d'obtenir la licence et l'assurance.

Le formulaire d'adhésion peut être directement saisi sur ce site. En cas de difficultés, des bulletins d'adhésion sont disponibles auprès de l'animateur.

Il vous faudra également fournir un certificat médical indiquant clairement la mention « apte à la randonnée pédestre ». (Mention exigée par la FFRandonnée)